



Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2025
et du rapport du vérificateur (auditeur) externe

Conformément au Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants relatifs aux états financiers de la Municipalité de Saint-Malachie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 :

- Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 5 mai 2026.
- Les états financiers ont été audités par la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés et la firme a émis un rapport de l'auditeur indépendant avec l'opinion suivante :

« À notre avis, à l'exception des incidences décrites dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Malachie au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve (extrait)

« La municipalité n'a pas comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 tel qu'exigé par le chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour nous assurer du caractère fondé de l'absence de passif ou nous permettre d'en faire l'évaluation. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si les montants en cause auraient dû faire l'objet d'ajustements en ce qui concerne les immobilisations corporelles, le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les excédents non affectés au 31 décembre 2025 ainsi que les charges afférentes pour l'exercice clos à cette date. Cette situation nous a également conduits à exprimer une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 »

- L'année financière 2025 s'est soldée par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de **443 896 \$**
- La Municipalité a un excédent accumulé (excluant l'investissement net dans les immobilisations et autres actifs) totalisant **435 578 \$** au 31 décembre 2025, soit :

- Excédent de fonctionnement cumulé non affecté :	149 859 \$
- Excédent affecté au réseau aqueduc-égout Village :	147 434 \$
- Excédent affecté au réseau aqueduc-égout Crapaudière :	26 011 \$
- Excédent affecté autres :	5 200 \$
- Réserves – Fonds de roulement, fonds réservé aux élections et autres:	107 074 \$

- L'endettement net à long terme de la municipalité s'élève à **5 271 938 \$** et la quote-part dans l'endettement total net à long terme de la MRC est de 970 837 \$ pour un endettement total net à long terme de **6 242 775 \$** au 31 décembre 2025.

- Voici la conciliation sommaire de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 2025 :

Revenus de fonctionnement :	4 075 697 \$
Charges de fonctionnement (sans amortissement) :	(3 130 761)
Remboursement du capital sur les emprunts :	(308 686)
Affectation aux activités d'investissement :	(175 844)
Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté :	20 500
Remboursement du fonds de roulement et réserve élection :	(37 010)

Déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales

443 896 \$

- Au niveau des dépenses d'investissements, le total investi par la Municipalité en 2025 est de **684 923 \$**, soit :

o Travaux Route St-Damien	595 689 \$
o Équipement pour camion déneigement	36 396 \$
o Équipement pour sécurité incendie	25 124 \$
o Achat de divers équipements et divers travaux	27 714 \$

- La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses non imposable que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité et de la MRC de Bellechasse.

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal en 2025 fut la suivante (incluant les sommes reçues de la MRC):

	Rémunération	Allocation de dépenses
Larry Quigley	13 634\$	6 817 \$
Bryan Dionne	2 325	1 163
Rodrigue Picard	2 690	1 345
Yoann Guillemette	2 690	1 345
Stéphane Giguère	3 227	1 614
Lydia Pouliot	2 690	1 345
Marcel Roy	2 690	1 345
Denis Fortier	3 227	1 614
Julie Côté	538	269
Kevin Royer	538	269
Olivier Garneau-Parent	538	269
Emmanuelle Carbonneau-Royer	538	269

- Les états financiers sont disponibles au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité au www.st-malachie.qc.ca et nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Bryan Dionne, maire